



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°221 du 21 novembre 2013

SOMMAIRE

- Motion de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 14 novembre 2013
- Rapport de la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 14 novembre 2013
- Préparation Congrès de la FERC-CGT du 2 au 6 décembre 2013 (Votes)
- Amendements texte d'orientation

MOTION DE LA CE DU SNTRS-CGT

Réunie à Ivry sur Seine le 14 novembre 2013

L'austérité et les restructurations de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR) imposées par le gouvernement impactent dramatiquement :

- Les conditions de vie des salariés de l'ESR marquées par la baisse du pouvoir d'achat et le blocage des carrières
- Les conditions de travail dans les laboratoires marquées par les suppressions de postes, la précarité et la réduction des moyens.

Le SNTRS-CGT continuera à combattre la politique salariale et les réformes menées ces dernières années dans l'ESR par les gouvernements successifs (Pacte pour la Recherche, LRU, loi Fioraso...) et leurs conséquences pour les organismes de recherche et leurs personnels.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels des organismes de recherche à se mobiliser le 26 novembre pour le rejet du projet de loi sur la réforme des retraites à l'occasion de son examen en deuxième lecture à l'Assemblée Nationale. Le SNTRS-CGT appelle aussi les personnels des organismes de recherche à se mobiliser à l'occasion de la semaine d'action du 9 au 13 décembre, lancée par les fédérations de fonctionnaires contre l'austérité dans la Fonction Publique.:

- Pour une augmentation des salaires, notamment en obtenant l'arrêt du blocage de la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique.
- Pour un déblocage des carrières.
- pour une amélioration des retraites
- Contre les suppressions de postes et pour la création de postes afin de résorber la précarité et développer la recherche.
- Pour l'augmentation des crédits récurrents des laboratoires.
- Contre les fusions d'universités et les autres mesures de mise en œuvre de la loi Fioraso.

Motion votée à l'unanimité

Rapport à la Commission Exécutive du SNTRS-CGT du 14 novembre 2013 Daniel Steinmetz

Tout semble monter que nous sommes entrés dans une nouvelle phase de la crise qui frappe notre pays depuis 2008. La crise politique démarre, elle fait suite à la crise économique et sociale. L'heure est l'exaspération, qui remplace le mécontentement généralisé.

Les manifestations violentes qui ont démarré en Bretagne à propos de l'éco-taxa semblent se propager, rassemblant patrons, agriculteurs en faillite et salariés déboussolés par la perte de leur emploi. La tension est aggravée par la droite et l'extrême droite. La fronde antifiscale organisée en sous-main, voire ouvertement par le patronat et les élus de l'UMP en Bretagne n'a que peu à voir avec les intérêts des salariés dont le mécontentement légitime est aujourd'hui instrumentalisé. Pour les trois organisations syndicales bretonnes CGT, Solidaires et FSU, "les initiateurs de la manifestation du 2 novembre à Quimper ne portent pas les revendications des salariés." Les syndicats de salariés ont appelé à un rassemblement à Carhaix le même jour pour porter leurs exigences, s'opposer aux fermetures d'entreprises et aux suppressions d'emploi.

Dans ces circonstances, la relative mansuétude des forces de l'ordre contrastent avec la dureté dans la répression des militants syndicaux. Le gouvernement a fait blocage à la loi d'amnistie votée par le Sénat, il a maintenu les poursuites contre les 5 de Roanne condamnés pour avoir refusé un prélèvement ADN.

La CGT après avoir appelé au rassemblement du 5 novembre à Roanne, lance une grande campagne « Syndicalistes pas voyous ». Elle lance une Pétition nationale **Pour les libertés d'actions et d'expressions syndicales** que je vous invite tous à signer. Celle-ci réclame notamment :

- ▶ 1) Le vote définitif, par l'Assemblée Nationale, de la Loi d'amnistie « des délits commis lors des mouvements sociaux », adoptée par le Sénat le 28 février dernier.
- ▶ 2) Une loi portant sur des droits nouveaux protégeant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.
- ▶ 3) De retirer de la liste des délits susceptibles d'être inscrits au fichier des empreintes génétiques, toutes les condamnations touchant les militants syndicalistes et progressistes qui, dans le cadre de leur mandat, agissent dans une action collective.

Revenons sur les contradictions que révèle la révolte devant l'impôt. Les travailleurs ont tous été choqués devant l'augmentation des impôts directs : 44% de foyers fiscaux ont vu augmenter leur impôt sur le revenu, 2,65 millions de foyers sont devenus imposables. Ils n'ont pas accepté la manière sélective dont le gouvernement conçoit la chasse aux niches fiscales. L'imposition de l'épargne à 15,5% et notamment du PEL et l'épargne salariale a finalement été abandonnée par le ministre du Budget. Il en a été de même pour la suppression des avantages fiscaux pour les parents d'enfants scolarisés dans le secondaire et dans le supérieur.

Alors que le candidat Hollande avait promis une réforme fiscale d'envergure, le changement n'est toujours pas pour maintenant. De bricolage en reculade, la crédibilité du gouvernement est plus que remise en cause. Pendant ce temps les cadeaux au patronat continuent : plus de 200 milliards, dont 9,7 milliards pour le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE) et bientôt 20, et 6 milliards pour le Crédit Impôt Recherche (CIR). De plus le gouvernement a reculé devant les patrons sur le projet de taxation des Excédents Bruts d'exploitation, censée rapporter 2,5 milliards

Et cela ne suffit pas au MEDEF. Son nouveau patron Pierre Gattaz exige du gouvernement la réduction massive du « coût du travail » et des dépenses publiques avec « des mesures tangibles et concrètes » avant le printemps 2014. Il a adressé une lettre à tous les adhérents de l'organisation patronale pour les mobiliser autour de son objectif de création d'un million d'emplois en cinq ans à la condition que le gouvernement baisse les « charges » et entame une véritable réduction des dépenses publiques. Traduisez : Baisse des salaires !

L'organisation patronale a déjà demandé pour cela une baisse du coût du travail et de la fiscalité pour un montant de 100 milliards d'euros sur cinq ans, ainsi qu'une simplification drastique des normes et de la réglementation

(notamment du code du travail). Si elles étaient adoptées, les effets des mesures préconisées par Pierre Gattaz ne seraient pas du cinéma pour les salariés et les usagers des services publics.

Pour la CGT, la fiscalité de notre pays est injuste et inefficace. Elle repose pour beaucoup sur la TVA qui est l'impôt le plus injuste qui soit, sur une faiblesse de l'impôt sur le revenu, notamment pour les riches. Elle taxe plus le travail que le capital, à cela s'ajoute la kyrielle de niches fiscales, exonérations de cotisations qui représente plus de 200 milliards d'euros par an de cadeau fait aux entreprises sans aucun contrôle de l'utilisation de cet argent.

La CGT exige une véritable réforme fiscale, elle fait des propositions et est disponible pour y participer. L'impôt est un moyen d'émancipation de la société. Le populisme et la démagogie sur ce sujet sont inacceptables. C'est d'ailleurs souvent les mêmes qui veulent supprimer les impôts qui réclament davantage de policiers.

Le projet de loi de finance (PLF 2014)

Il est caractérisé par une très forte réduction des dépenses de l'Etat. Quinze milliards d'euros d'économie sont programmés, dont 7,5 dans les dépenses de l'Etat et 1,5 dans celles des collectivités territoriales, 6 pour les organismes sociaux dont 3 pour l'assurance maladie. Toutes les catégories de dépenses sont concernées : fonctionnement, masse salariale, investissements, prestations.

Les fonctionnaires seront mis à la diète salariale avec le gel du point d'indice pour la 4^e année consécutive. 13 123 postes seront supprimés dans les ministères jugés non prioritaires pour 10 979 créations annoncées, pour l'essentiel dans l'Education. L'ensemble des ministères devront fonctionner avec un budget rogné en moyenne de 2%.

Le gouvernement a fait le choix de comprimer les dépenses de l'Etat, de réduire les prélèvements sur les entreprises et de transférer le manque à gagner sur les ménages. En diminuant l'imposition des entreprises, il fait le choix d'augmenter leur profit. En augmentant la TVA, il fait porter l'effort essentiellement sur les salariés dont il réduit encore plus le pouvoir d'achat. Les réductions des dépenses de l'Etat et des collectivités territoriales (premier investisseur public) vont dégrader encore plus le service public. Conséquence, la demande intérieure va encore se réduire, prétexte aux fermetures d'entreprises et au développement du chômage, occasionnant une baisse des cotisations sociales et des rentrées d'impôts. **L'austérité conduit à la récession qui conduit à l'austérité. C'est la logique terrible que nous devons combattre.**

La première de bataille pour ce qui nous concerne est celle des salaires.

L'ensemble des fédérations des services publics a décidé de lancer une semaine d'action début décembre pour la semaine du 9 au 13 décembre. Ne faisons pas la fine bouche devant cette initiative unitaire. Posons-nous la question de savoir comment se l'approprier et utiliser cette déclaration dans nos organismes de recherche. Au CNRS et ailleurs, est-il possible de lancer de initiatives devant les délégations et les sièges des organismes. Le Snesup a fait de son côté une proposition d'action contre l'austérité dans l'ESR pour la fin novembre. Nous proposons de demander à l'intersyndicale nationale de joindre les deux initiatives et choisir comme date les 10 ou le 12 décembre, cela nous permettra de bien préparer l'initiative.

Un mot sur les catégories C. Les mesures décidées par le ministère de la fonction publique sont totalement insuffisantes pour améliorer le pouvoir d'achat de plus d'un million de fonctionnaires qui sont à la limite du SMIC. La CGT a dénoncé cette insuffisance, cf. le tract du syndicat «**Catégorie C : une nouvelle grille au rabais**». Finalement leur mise en application en février 2014 permettra au moins à nos collègues de toucher le GIPA au titre de 2013.

A côté de la bataille du salaire, le SNTRS CGT appelle les personnels à se joindre à la manifestation contre le projet de réforme des retraites annoncée pour le 26 novembre.

Où en est le budget de la recherche publique ?

Depuis 2002, l'effort de la France en matière de recherche tant publique que privée stagne. Le Crédit Impôt Recherche (CIR) n'est pas remis en cause malgré les critiques justifiées dont il fait l'objet. Le CIR, avec près de 6 milliards d'euros était la plus importante des niches fiscales avant le Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Pourtant malgré ce cadeau fiscal qui est le plus élevé du genre dans le monde, l'effort de recherche des entreprises stagne : 1,44% du PIB en 2011, à comparer à 1,34% en 2000, époque où le CIR dépassait à peine 500 millions d'euros. Même la Cour des comptes ne s'y est pas trompée, en remettant en cause son efficacité.

En 2014, il n'y aura aucun rattrapage car le budget de la recherche diminuera de 1%, passant de 7,85 à 7,77 milliards. Dans les faits, avec l'inflation la baisse réelle sera de 2%. Pour 2014, le projet de budget de la recherche publique diminue de 1%, c'est-à-dire de plus de 2% si l'on tient compte de l'inflation. Cela malgré les déclarations de la Ministre sur la recherche qui conserverait son statut de « domaine protégé ». Pour l'essentiel, la baisse représente 80 millions supprimés du budget de l'ANR. Mais, contrairement à 2013 et en dépit de nos revendications depuis des années, il n'y aura aucun transfert de l'ANR vers les organismes.

Les budgets des organismes diminuent tous. Les plafonds d'emplois sont maintenus, mais il y aura probablement de fortes tensions sur l'emploi réel, car avec une masse salariale constante, les EPST doivent supprimer des emplois (suppression de 150 postes de titulaires et 280 CDD sur subvention d'Etat en 2013 pour le CNRS). Le nombre des emplois de titulaires va donc baisser une nouvelle fois.

Plus grave : dans le budget, il n'est pas fait le moindre effort pour résorber la précarité. Or l'emploi précaire qui atteint maintenant entre 30 et 40% des effectifs dans les organismes de Recherche, gangrène le fonctionnement des laboratoires et découragera à terme les jeunes de s'engager dans la recherche.

La Direction du CNRS a annoncé au Conseil Scientifique de la semaine dernière les chiffres de l'emploi pour 2014. L'emploi continuera de baisser, puisque seuls les départs en retraite seront remplacés, soit une perte de 150 à 180 postes. Nous recruterons 300 chercheurs au lieu de 320 en 2013. Pour les ITA il y aura 342 recrutements. Mais l'impasse semble faite sur les 110 postes gelés en 2013 pour d'éventuelles CDIisations, (il n'y en a eu que 5). Pour ce qui concerne les 37 examens professionnels réservés aux CDD ayant droit à la loi Sauvadet, à notre connaissance seuls 12 examens se tiendront, car la Direction a tout fait pour saboter le processus. Plus grave on annonce une suppression massive des CDD sur subventions d'Etat, le Budget 2014 prévoit pour ces CDD, 1275 Equivalents Temps Plein Travaillé (ETPT) pour 2015 inscrits au budget 2013.

Les Instituts évoquent l'idée d'années blanches pour l'emploi en 2015 et 2016.

De leur côté de nombreuses universités sont dans de graves difficultés financières, postes gelés, suppression de modules d'enseignement, incapacité d'accueillir les étudiants.

Continuation des IDEX

Le gouvernement a décidé de prolonger le Programme d'Investissement d'Avenir. Celui-ci reste piloté par la Commissariat aux Grands Investissements, (CGI), placé auprès du Premier Ministre. Le CGI est donc toujours indépendant du ministère de la Recherche et la logique de ses financements prolonge celle impulsée par le gouvernement Sarkozy. Dans l'enveloppe budgétaire du Grand Emprunt pour 2014, un milliard d'euros sera versé au titre des projets retenus dans la première vague des appels à projets (Saclay, Laboratoires d'excellence [Labex], Initiatives d'excellence [Idex], etc.).

Mais, une nouvelle vague d'appels à projets est relancée. 4,15 milliards sont prévus dans un programme appelé « Ecosystèmes d'Excellence ». Cette somme sera versée fin 2014 aux opérateurs, principalement à l'ANR. Celle-ci lancera à partir de 2015 et jusqu'en 2017 plusieurs appels à projets, dont un nouvel appel d'offre Idex, (Initiatives d'Excellences). Pour postuler à cet appel d'offre, les universités devront soit avoir fusionné soit avoir constitué des Communautés.

En dehors des Idex, d'autres financements sont programmés pour une somme de 865 millions d'euros. Les indicateurs retenus pour affecter ces sommes sont tous tournés vers le transfert aux entreprises (nombre de partenaires privés, importance des cofinancements industriels etc.).

Les programmes de la deuxième vague des Investissements d'Avenir

- 3,1 milliards pour une nouvelle vague d'Idex. Cela permettra à 4 ou 5 sites oubliés dans la première vague de postuler à nouveau. Mais la condition posée aux universités est le regroupement prévu dans la loi Fioraso. Il faudra comme précédemment démontrer l'efficacité de la gouvernance.
- 365 millions pour un nouveau programme Equipex dont 200 pour les transferts aux entreprises. Dans ce programme, les plateformes partenariales avec les entreprises seront privilégiées, avec une cible de 50 partenaires privés
- 150 millions pour un programme Technologies-clés génériques consacré en totalité, aux entreprises.
- 400 millions pour la recherche hospitalo-universitaire, dont 250 millions consacrés aux transferts aux entreprises, 100 au fonctionnement et 50 au financement de futures start up

Peut-on parler de régionalisation de la recherche ?

La réponse à cette question est à la fois oui et non.

Oui car de nombreux outils ont été mis en place pour régionaliser l'effort de recherche : Pole compétitivité, pacte pour la recherche, LRU, grand emprunt et récemment loi Fioraso sur l'ESR.

Non car la recherche reste encore de la prérogative de l'Etat qui continue à vouloir piloter et contrôler. L'ANR en est le meilleur exemple. Mais dans de nombreuses régions, les politiques revendiquent de plus en plus de pouvoirs.

Les réformes de l'ESR sont passées à toute vitesse. Nous n'avons pas toujours réussi, et les personnels non plus, à les comprendre, à les combattre du moins au niveau nécessaire. C'est normal, la rapidité de la mise en œuvre faisait partie d'une stratégie délibérée. Nous ignorons les objectifs concrets et la réalité des multiples structures qui se sont mises en place (660 FCS), c'est normal car l'éviction de tout fonctionnement démocratique était au cœur même de ces réformes. Comment savoir ce qui se passe dans une Société par Action Simplifiée, avec un CA restreint et l'absence de tout Comité d'Entreprise (CE) ?

Il faut maintenant qu'on prenne le temps collectif de l'analyse pour organiser la riposte. L'analyse et la riposte nous ne le ferons pas seuls. Il faudra travailler avec la CGT (FERC-Sup et la CGT dans les CESER), mais aussi les autres OS de l'ESR.

Pôles de compétitivité

Pour les projets labellisés en 2011, la DGCIS (Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services) estime qu'ils impliqueront **dont 20 865 années de chercheurs de organismes public et 14 028 années de chercheurs des entreprises**, pour des dépenses prévisionnelles de 2820 M€ pour le public et 2845 pour les entreprises. C'est conséquent.

Le Grand Emprunt ce n'est pas seulement les 8 IDEX mais aussi **de nombreux partenariats publics privés** : Instituts de Recherche Technologique (IRT) Instituts d'Excellence d'Energie Décarbonées (IEED). Le statut de ces opérations est soit une Fondation de coopération scientifique (FCS) soit plus généralement une Société par Action Simplifiée (SAS). Le CNRS, comme les autres établissements publics prend une participation au capital social, mais l'essentiel des dotations est versé par le biais de l'ANR qui est gestionnaire des fonds du Grand Emprunt. Il y a eu conflit dans ce dossier entre les organismes et le CGI. Ce dernier exigeant la mise à disposition de personnels des EPST, le CNRS quant à lui a toujours refusé cette mise à disposition.

Loi Fioraso.

La loi Fioraso ne marque aucune rupture avec les politiques précédentes. Elle accélère le regroupement des universités sur la base du territoire régional ou académique par une procédure de mise en place d'une trentaine de Communautés d'Universités et d'Etablissements (CUE) ou d'universités fusionnées. Aucune marche arrière sur la Responsabilité Compétence Elargie (RCE). La place des régions qui pourront fixer des objectifs de formation ou de recherche s'est renforcée. Pas d'illusion, les fusions seront synonymes de mutualisation de suppressions de postes et d'augmentation de la charge de travail.

Dans ce dispositif quel sera l'avenir des EPST ? Ne nous cachons pas la réalité, il est menacé. Le transfert de compétence prévu dans les articles 718 du code de l'éducation n'est peut-être pas immédiat. Mais le risque existe.

Les PRES, au moins ceux au statut d'EPCS, se sont transformés en **Communautés d'Universités et d'Établissements (CUE)**, qui assureront la coordination territoriale (formation, recherche et transfert). Cela ouvre une période transitoire : un an pour mettre en conformité les statuts avec la loi et un an supplémentaire pour constituer les nouvelles instances. La politique des organismes de recherche nationaux dans les régions sera dépendante des choix faits au niveau des CUE. Les collectivités territoriales, en particulier les régions et les métropoles vont peser dans ces CUE.

Pour le moment, les directions d'EPST interprètent le texte de la loi Fioraso non comme une incitation à transférer leur moyen vers les CUE mais comme la suite de la mise en place de grandes universités de recherche destinées à devenir incontournables. Si la logique qui a prévalu à la mise en place des IDEX se prolonge, nous aurons le même discours des directions : un recensement des forces que le CNRS (ou les autres EPST) met dans le pot commun, mais exprimée globalement sous la forme d'une masse salariale. La Direction du CNRS se réfugie derrière ce discours pour affirmer que l'apport du CNRS ne constitue pas un engagement labo par labo, mais dépendra de l'évaluation des labos et de la stratégie du CNRS.

Ce discours ne nous a pas convaincu, en témoigne l'opposition de tous les syndicats au Comité Technique (CT) et au Conseil d'Administration (CA) du CNRS.

L'orientation systématique vers un transfert rapide des résultats de la recherche sera la principale cause du risque de notre affaiblissement à long terme comme organisme national de recherche fondamentale. Là aussi le discours de Fuchs et autres PDG se veut rassurant, mais là aussi il ne convainc pas.

Nous pensons qu'il faudra que le SNTRS-CGT soit présent dans les CUE. Il faut nouer les contacts en région notamment avec la FERC-Sup.

Il faudra aussi imposer plus de démocratie dans les régions et peut être ressusciter un conseil régional pour le CNRS.

La politique de spécialisation régionale intelligente

Maintenant la gestion des aides européennes les FEDER est transférée aux collectivités territoriales. Tout est en débat en ce moment mais reste sous l'autorité étroite du préfet de région, avec les CPER, contrats de projet Etat régions. Ces aides et les Contrats de Projet Etat Région (CPER) ne seront attribués que si les régions définissent des domaines de spécialisation régionale intelligente. C'est la politique des **S3 (smart spécialisation stratégie)**. De nombreux documents précisent la démarche. Souvent élaborés par des cabinets d'audit, parfois cosignés par les ministères. La spécialisation régionale doit s'élaborer avant le financement et s'appuyer de façon prépondérante sur le concept de découverte entrepreneuriale, cad le processus qui permet de détecter les activités industrielles émergentes à fort potentiel, en s'appuyant sur les projets des entreprises régionales et le secteur de la recherche publique. Les principaux mots clés de ce tournant politique sont : se tourner vers le marché et développer des collaborations publiques privées. Les premières stratégies SRI S3 sont sorties.

Maintenant que faire ?

Le Bureau National du SNTRS-CGT propose de lancer une campagne sur les salaires et contre l'austérité. Ce seront nos deux priorités dans les semaines à venir. Nous proposerons ces objectifs à l'intersyndicale nationale du 19 novembre. Nous appelons également à la manifestation du 26 novembre pour la défense des retraites. Il faudra prendre les contacts nécessaires au niveau des régions.

A côté de cela, il faudra pour l'année qui vient mettre en œuvre une analyse des évolutions de la recherche région par région. L'année 2014 sera une année avec de forts enjeux ; élections aux Comités Techniques et aux CAP. Tout en continuant à combattre la loi FIORASO et le risques qui pèsent sur les organismes de recherche, nous devrons préparer les élections aux futures Communautés d'universités.

Le Bureau National apportera sa contribution en mettant en place du matériel : 4 pages spécifique aux réformes de l'ESR, 4 pages spécifique aux revendications. Mais tout dépendra aussi de notre capacité de mobilisation.

11^{ème} Congrès de la FERC (2-6 décembre 2013 à Dijon)

Rapport d'Activité

POUR : 4 (18%) CONTRE : 9 (41%) Abs : 9 (41%)

Rapport Financier (Quitus)

Accepté à l'unanimité

Vote global du document d'Orientation amendé

POUR : 17 (89,5%) CONTRE : 0 (0%) Abs : 2 (10,5%)

Vote global délégués SNTRS au Congrès et candidatures à la CEF

POUR : 15 (88%) CONTRE : 0 (0%) Abs : 2 (12%)

Délégués (mandats délibératifs) :

AYMARD Alain
CARON Lise
LAGRANGE Dominique
LAUNAY Jean François
MERCIER Gilles
PIERRE Michel
STEER Danièle

Délégués sortants CEF ou CFC ((mandats consultatifs) :

FITOUSSI Jean Pierre
KISTER Jean
KLEIN Lorena
MILLET Jacques

Candidatures à la CEF :

CARON Lise
KISTER Jean
KLEIN Lorena

Amendements proposés au document d'Orientation

Préambule, n°13 et **résolution 1**, n°3 : après « équilibre », ajouter « à la coopération et à la solidarité »

Au delà d'un simple équilibre s'opposant à la « concurrence entre les territoires », il faut envisager l'articulation harmonieuse entre les territoires (leur rôle complémentaire) et l'articulation entre eux, qui évite l'éclatement du cadre et du service public national. L'opposition au régionalisme ne devrait pas nier le fait qu'un ancrage territorial n'est pas *en soi* dangereux ou préjudiciable : il l'est par la volonté de diluer, de morceler et de dissoudre, en mettant en concurrence les potentats (et le patronat) locaux entre eux et en asservissant ainsi le service public à leurs intérêts.

N°13. Pour autant, pour notre organisation, face à la montée en puissance du " fait régional " il y a nécessité de conserver une cohérence nationale, de lutter contre le morcellement des politiques publiques comme d'entreprise, en veillant à l'équilibre à la coopération et à la solidarité et non à la mise en concurrence des territoires. C'est un enjeu majeur qui ambitionne à la fois de faire face à la complexité de territoires très inégaux et d'attentes diversifiées

Accepté à l'unanimité

Résolution N°1 :

N°5 : remplacer « ne rompt en aucune façon avec » par « poursuit et élargit »

5. Parallèlement, le Gouvernement a engagé un processus de " modernisation de l'Action Publique " qui ne rompt en aucune façon avec poursuit et élargit la mise en œuvre de la RGPP par les gouvernements précédents.

Montrer la continuité de la même logique, celle de la RGPP.

Accepté à l'unanimité

N°29 : dans la parenthèse, ajouter « fusions et concentrations d'établissements » après les « réductions budgétaires », comme facteur aggravant.

N°29 : enlever « gratuit »

29. Dans l'enseignement supérieur, la laïcité et l'égalité d'accès et de moyens de tous les étudiants dans tous les Établissements sur tout le territoire sont des enjeux majeurs. Or, les politiques (réductions budgétaires, fusions et concentrations d'établissements et régionalisation) menées actuellement dans la droite ligne des contre réformes précédentes (LRU...), accentuent les inégalités, dégradent le service public—gratuit vis-à-vis des écoles privées de l'enseignement supérieur et aggravent la désertification des territoires en services publics d'enseignement supérieur.

Accepté à l'unanimité

N°30- supprimer « production » dans la phrase « coûts de production réels »

30. Le prolongement de " l'autonomie " des universités consiste à remettre aux universités une dotation globale pour qu'elles gèrent elles-mêmes leur masse salariale. Mais cette dotation globale ne correspond pas aux coûts de production réels d'un service public correspondant.

Accepté à l'unanimité

N° 32 supprimer « production » dans « coût réel de production et coûts réels de production »

32. Le deuxième axe de politique publique est celui de la décentralisation (régionale) de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dans ce secteur la décentralisation est une façon de masquer le désengagement financier de l'État. Le mécanisme de " décentralisation sans moyens ", bien rôdé sur d'autres secteurs ces dernières décennies (social, culture,

environnement, formation...), est toujours le même : il consiste à transférer les compétences de l'État à une collectivité publique (région ou autre...) sans lui transférer la totalité des moyens correspondant au coût réel de production du service public. La différence permet de faire des économies sur le budget national tout en dispersant et en déléguant vers d'autres instances (gouvernances d'universités, gouvernances de Régions...) la gestion et la responsabilité politique de la pénurie. Ce transfert partiel est d'autant plus aisé que l'évaluation des coûts réels de production d'un service public est difficile... et qu'il est dès lors facile de les sous-estimer. Il ne reste plus alors qu'à accuser les universités en faillite de "mauvaise gestion" comme on l'a entendu ces dernières années.

Accepté à l'unanimité

Ajouter un 33 bis : « La conception de l'utilité sociale de la recherche est de plus en plus réduite à la seule innovation pour la compétitivité des entreprises. Les gouvernements successifs ont privilégié d'une part une politique de cadeaux fiscaux avec le Crédit Impôt Recherche et d'autre part le développement de l'attractivité territoriale. Ces deux outils sont mis en œuvre sans contrôle réel et, pour l'attractivité territoriale sans aucune possibilité d'intervention de salariés. C'est vrai pour les pôles de compétitivité, mais aussi pour de nombreuses opérations du grand emprunt favorisant des « coopérations public privé ». Il en est ainsi des Institut de Recherche technologique, des Instituts d'excellence sur les énergies décarbonées et Sociétés d'accélération de transfert technologique. La gouvernance de toutes ces opérations se fait généralement par des sociétés par actions simplifiées. La multiplication de structures conduit à l'éclatement de la cohérence nationale de la recherche et au contrôle de plus important de celle-ci par les entreprises. »

Accepté à l'unanimité

N°53 : supprimer « académiques » après « savoirs »

Ce sont les « savoirs » tout court qui s'opposent aux « compétences », qu'ils soient académiques ou non. La caractérisation restreint et affaiblit.

53. La pédagogie elle-même s'inspire de cette culture, avec la mise en place de méthodes d'apprentissage et d'évaluation fondées sur des "référentiels de compétences" plus que sur des savoirs académiques. Pour la scolarité obligatoire, c'est le cas du socle commun de compétences et de connaissances ou, pour l'enseignement de langues vivantes, le cadre européen de référence en langues (CECRL).

Accepté à l'unanimité

N°59 Ajouter après rythmes scolaires « telle que mise en œuvre par le gouvernement »

59. Les départements pourraient "construire des secteurs communs à plusieurs collèges", si tant est que ces collèges soient "situés à l'intérieur d'un même périmètre de transports urbains". L'idée est "d'élargir les zones géographiques de recrutement des collèges et ainsi faciliter le brassage social des publics scolarisés". Ainsi, une partie de la dotation des Établissements sera conditionnée par le public scolaire reçu, ce qui devrait permettre la conduite de projets adaptés aux élèves, mais aussi de projets éducatifs territoriaux. La réforme des rythmes scolaires, telle que mise en œuvre par le gouvernement, participe de cette entreprise.

Vote : 16 Pour ; 4 Contre ; 2 Abs Adopté

N°60 : supprimer cet article car il n'apporte rien.

De quels « risques » s'agit-il ? Au vu du n° précédent et de la confusion de la formulation, il est difficile de préciser. Il faut donc les énumérer : risque d'inégalité face à la « fracture numérique » ? Mais s'il existe un service public du numérique scolaire, c'est pour y remédier. Même chose pour le risque (réel) de privatisation, le numérique étant source de profit : l'existence d'un service public est une protection.

60. Les risques sont les mêmes en matière de numérique éducatif mais le Sénat a réaffirmé que l'État organise, à sa charge, dans le cadre du service public de l'enseignement et afin de contribuer à ses missions, un service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance.

Accepté à l'unanimité

N°61 : supprimer cet article

Il est difficile de comprendre pourquoi ce point a été ajouté ici. De quelle « évolution » s'agit-il ? Quel est exactement ce « schéma d'organisation de l'UE » auquel il est fait référence ? Quel rapport avec ce qui précède ? Se réfère-t-on à un schéma qui promeut « l'Europe des grandes régions » au détriment des États ? À un schéma d'Europe « fédérale » ? S'il n'est pas possible de préciser, ce point n'a pas sa place ici (malgré le rôle néfaste de cette conception de l'Europe « plus intégrée », et plus austéritaire).

~~61. Cette évolution s'inscrit de plus en plus dans le schéma d'organisation de l'Union Européenne.~~

Accepté à l'unanimité

N°81 : remplacer « acteurs » par « décideurs » politiques et économiques ; compléter à la fin « et garantir l'indépendance de la recherche fondamentale »

Ce qui est préjudiciable c'est *la prise des décisions* politiques et économiques par des décideurs extérieurs qui imposent leurs choix. Ce sont ces choix, et non les « acteurs » en général, qui assujettissent la science et l'éducation.

81. Cela passe par la ré-Étatisation de la masse salariale et la gestion nationale des personnels afin de maintenir au plus haut niveau la qualité du service public d'ESR ouvert à tous les citoyens, dans toutes les régions. Cela nécessite l'indépendance des universités vis-à-vis des ~~acteurs~~ **décideurs** politiques et économiques : la pédagogie et la science doivent être libres et la loi doit renforcer ces libertés académiques essentielles et garantir l'indépendance de la recherche fondamentale.

Accepté à l'unanimité

Ajouter un N° 93bis : « Aujourd'hui, plusieurs décisions stratégiques qui concernent nos domaines sont prises sous l'influence des groupes de pression du patronat et de la finance dans les instances européennes et internationales. Cela rend plus que jamais indispensable notre implication active au sein des instances syndicales européennes et internationales (comme l'Internationale de l'éducation), mais aussi le renforcement des liens bilatéraux existants avec les organisations syndicales des différents pays et l'impulsion de nouvelles coopérations. Nous devons montrer notre solidarité avec nos collègues à l'international, organiser des luttes communes là où c'est possible, travailler à des propositions, peser autant que possible pour imposer d'autres choix »

Vote : 18 Pour ; 0 Contre ; 3 Abs Adopté

N°94 : Définir l'abréviation SSIG : Services Sociaux d'Intérêt Général

N°94 supprimer la phrase « en obtenant à l'échelle européenne.....SSIG »

94. Ainsi, dans le domaine de la Formation professionnelle continue et en particulier pour un organisme de formation professionnel aussi essentiel et structuré que l'AFPA par exemple et pas uniquement (GRETA, CNAM, Universités), il faut sortir des logiques de concurrence en obtenant à l'échelle européenne une directive cadre sur les services publics, nouveau point d'appui de la reconnaissance de la formation professionnelle comme SSIG.

N°95 : supprimer

N° 96 : supprimer la phrase « Plus largement....citoyens »

N°97 : supprimer la phrase « Dans le cadre...directive services »

N°98 : supprimer la phrase « Et la FERC CGT a toutes les raisons...transposition de la directive services »

Vote global des amendements de JP Fitoussi suppression phrases avec SSIG dans articles 95-96-97-98 : 4 Pour ; 15 Contre ; 3Abs Refusé

N°107 à 109 : supprimer

Les collectifs fédéraux existent rarement et ne correspondent pas à un besoin permanent.

Ajouter un nouveau 107 : Les syndicats de la fédération s'impliqueront dans les collectifs de travail de la CGT au niveau territorial, notamment pour la défense des services publics.

~~107. Aujourd'hui, le déploiement des collectifs fédéraux de même que celui de leur animation se pose avec plus d'acuité. Outils de coordination et d'impulsion de l'activité syndicale, la pratique montre qu'il faut favoriser la réunion des syndicats et syndiqués de la Ferc autour de problématiques "spécifiques" ou de projets communs, en lien avec les nouveaux lieux de décisions, plutôt que de créer des structures supplémentaires.~~

~~108. Outils de syndicalisation et d'information par vocation, les collectifs comme structures souples de coordination et d'impulsion revendicative communes constituent un repère pour les syndicats, sections, syndiqués isolés et/ou en faiblesse numérique, nouvellement créés. Ils participent ainsi au développement de l'activité syndicale de proximité.~~

~~109. À ce titre, les collectifs fédéraux ont la capacité de s'adapter aux besoins d'un bassin d'emploi, d'un département, d'une région, d'un site de travail comprenant des unités particulièrement éclatées où interviennent différents syndicats voire d'un seul et même lieu de travail. Ils doivent travailler en lien avec les structures professionnelles, et avec la structure interprofessionnelle la plus proche, qu'il s'agisse d'une Union Locale, d'une UD ou d'un Comité Régional.~~

Vote : 15 Pour ; 2 Contre ; 4 Abs Adopté

N° 110 à 112 : Supprimer car ce n'est que du constat.

~~110. C'est ainsi que, ces dernières années :~~

~~111. La FERC a pu, par exemple, aider certains comités régionaux à agir au sein des Cesor sur les questions de schémas de formation, sur la mise en place de Pres, (...).~~

~~112. La FERC a développé un travail commun sur des enjeux revendicatifs majeurs pour l'ensemble de la société avec des UD, ainsi en est-il de la dernière initiative entre notre fédération et 7 syndicats de notre fédération avec l'UD 35, sur les questions d'enseignement supérieur, de recherche et de formation professionnelle.~~

Accepté à l'unanimité

N°115 : Supprimer de Redonner jusqu'au deuxième redonner

Il s'agit de rendre compréhensible le début de la lecture

~~115. D'agir pour redonner une place centrale aux politiques publiques afin de conserver ou de redonner une cohérence nationale au service public sur l'ensemble du territoire.~~

Accepté à l'unanimité

N°119 : Suppression du §119 :

« D'œuvrer pour la reconnaissance de la formation professionnelle continue en SSIG à l'échelle européenne »

Car au moment où Bruxelles demande au gouvernement français d'opérer de nouvelles coupes budgétaires dans le budget de l'Etat, il n'y a rien de bon à attendre d'une directive européenne sur les « Service sociaux d'intérêt général »-SSIG, qui ne sont pas des services publics, pour la formation professionnelle.

Vote global : 4 Pour ; 15 Contre ; 3Abs Refusé

N°121 : remplacer « indépendance » par « autonomie » et « acteurs » par « décideurs »

~~121. D'agir pour l'indépendance l'autonomie des missions d'éducation, de culture de recherche publique et d'enseignement supérieur vis-à-vis des acteurs décideurs politiques et économiques notamment par le renforcement des libertés académiques, la ré-Étatisation de la masse salariale et la gestion nationale des personnels.~~

Accepté à l'unanimité

N° 124 : Supprimer « et de mutualiser nos forces »

~~124. De développer notre implantation en territoire, de se déployer par la syndicalisation et de mutualiser nos forces~~

Accepté à l'unanimité

N°127 : Enlever « mieux » et reformuler « De coordonner nos actions au sein des instances internationales dont nous sommes membres, d'impulser des coopérations bilatérales au niveau européen et international et de travailler à des actions et des propositions communes là où c'est possible ».

~~127. De mieux coordonner notre implication syndicale dans les instances internationales~~ De coordonner nos actions au sein des instances internationales dont nous sommes membres, d'impulser des coopérations bilatérales au niveau européen et international et de travailler à des actions et des propositions communes là où c'est possible

Vote : 18Pour ; 0 Contre ; 3Abs Adopté

Résolution N° 2

N°3 : Remplacer « sont le pendant de » par « accompagnent »

~~3. Ainsi, le chômage, le sous-emploi, la précarité et précarisation, la compression des emplois et salaires, la répression... sont le pendant~~ accompagnent ~~de la pénibilité du travail, celui de son intensification.~~

Accepté à l'unanimité

N°16 : Remplacer « l'engagement' » par « la prétendue excellence ». Supprimer « et des chercheurs » pour ajouter après de la recherche « et celle des chercheurs dans l'activité d'enseignement »

Ensuite, compléter à la fin du § : « La PES instaure de fait une inégalité salariale sous couvert d'une conception discutable d'"excellence" qui occulte le véritable apport de qualité du travail scientifique. C'est au détriment de la revalorisation des carrières, d'une politique de promotions pour répondre aux aspirations des personnels et d'une revalorisation notamment des salaires des jeunes chercheurs/EC ».

~~16. La PES, créée pour reconnaître~~ la « prétendue excellence » ~~l'engagement des enseignants-chercheurs et des chercheurs dans l'activité de recherche~~ et celle des chercheurs dans l'activité d'enseignement, ~~peut être attribuée aux enseignants-chercheurs, aux chargés et directeurs de recherche qui se portent candidats à l'attribution de cette prime. Leur activité scientifique doit avoir été jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation dont ils relèvent ainsi que lorsqu'ils exercent une activité d'encadrement doctoral. Ils doivent également effectuer un service d'enseignement d'au moins 42 heures de cours ou 64 heures de TD. Elle est attribuée pour une période de quatre ans renouvelable.~~ La PES instaure de fait une inégalité salariale sous couvert d'une conception discutable d'"excellence" qui occulte le véritable apport de qualité du travail scientifique. C'est au détriment de la revalorisation des carrières, d'une politique de promotions pour répondre aux aspirations des personnels et d'une revalorisation notamment des salaires des jeunes chercheurs/EC

Vote : 20 Pour ; 0 Contre ; 2 Abs Adopté

N°19 : Après « avec la CGT » ajouter « dans le privé »

~~19. Avec la Cgt, dans le privé, la Ferc revendique des négociations salariales de branche et d'entreprise portant sur les salaires réels, des augmentations régulières et la reconstruction des grilles de salaires garantis.~~

Accepté à l'unanimité

N° 28 : enlever « intégralement » et « non à l'impôt ». Ajouter à la place de non à l'impôt « et à une taxation des revenus financiers ».

28. Pour la Ferc-Cgt, la protection sociale n'est pas une marchandise et ne doit pas prendre le pas sur la sécurité sociale. Le financement de la sécurité sociale doit relever ~~intégralement~~ des cotisations sociales et non de l'impôt et à une taxation des revenus financiers ».

Accepté à l'unanimité

N°52 : Mettre 2014 à la place de 2013.

52. Sans cesse remis en cause par les gouvernements successifs avec le recours à l'interim et la possibilité de licencier des fonctionnaires pour motif économique, par des fusions de corps. En 2014, la ministre de la FP doit présenter un projet de loi qui touchera au statut et à la déontologie des agents publics. Conditions de travail, carrières, rémunération, titularisation, tout sera revu, mais tout ceci dans un périmètre financier contraint.

Accepté à l'unanimité

N°57 : Supprimer à partir de Résultat. Cette analyse n'est pas juste

Rajouter « Dans la Recherche les examens professionnalisés pour titularisation concerneront seulement 1/3 des éligibles non docteurs. Pour la recherche et l'enseignement supérieur, les A+ éligibles (docteurs) sont complètement exclus. La FERC demande que des postes soient proposés à tous les éligibles. »

57. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, la circulaire d'application parvient dans les établissements alors que ceux-ci ont déjà fait voter ou font voter en comité technique les prévisions de recrutement de titulaires pour l'année 2013. Résultat : la première année d'application du dispositif de titularisation risque d'être une année blanche. La mise en oeuvre de cette loi n'est à l'évidence pas prévue dans la campagne de recrutement initialement présentée dans les universités et les établissements publics. Dans la Recherche les examens professionnalisés pour titularisation concerneront seulement 1/3 des éligibles non docteurs. Pour la recherche et l'enseignement supérieur, les A+ éligibles (docteurs) sont complètement exclus. La FERC demande que des postes soient proposés à tous les éligibles

Accepté à l'unanimité

N°69 : ajouter après « précaires » : « qui couvrent des besoins permanents » et à la fin « et un plan de résorption de la précarité ».

69. Pour le public, il faut exiger le maintien dans l'emploi de tous les précaires qui couvrent des besoins permanents et leur titularisation sans condition de concours ni de nationalité et un plan de résorption de la précarité.

Accepté à l'unanimité

N° 96 : Supprimer le Si.

96. Notre renforcement passe aussi par la relance, dans l'ensemble de nos organisations fédérées, de la continuité syndicale notamment à destination des retraités. Si La Ferc se distingue, dans un contexte de diminution du nombre de syndiqués retraités à la Cgt, par une croissance continue du nombre de ses adhérents.

Accepté à l'unanimité

N°116 : Enlever la première phrase car en contradiction avec notre plateforme revendicative. Plus généralement les points d'interrogation nous semblent inadaptés.

116. Pertinence du maintien d'un recrutement à Bac +2 en catégorie A- ? Fusion de corps notamment des personnels de bibliothèques dans le statut ITRF ? Refonte des grilles de la catégorie C ? Devenir des personnels administratifs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et des oeuvres universitaires ? Corps unique d'enseignants du supérieur ? Pour certains corps de la catégorie A (CASU et ADAENES), grades d'avancement ayant vocation à être accessibles sur la base de considérations liées aux parcours professionnels antérieurs des agents ?

Accepté à l'unanimité

N°124 : Après Défendre ajouter « dans le privé »

Il s'agit de préciser que cet alinéa ne vise pas la Fonction Publique, sinon ce serait une dérive très grave.

124. Défendre dans le privé des négociations salariales de branche et d'entreprise portant sur les salaires réels, des augmentations régulières et la reconstruction des grilles de salaires garantis.

Accepté à l'unanimité

N°126 : Mettre un point après (salaire socialisé), enlever « intégralement » et « non à l'impôt ». Ajouter à la place de non à l'impôt « et à une taxation des revenus financiers ».

126. Participer à la construction des luttes pour défendre le financement de la sécurité sociale. Les cotisations sociales sont la propriété des travailleurs (salaire socialisé). Le financement de la sécurité sociale doit relever ~~intégralement~~ des cotisations sociales et ~~non de l'impôt~~ à une taxation des revenus financiers

Accepté à l'unanimité

Résolution N° 3

N°12 : enlever « durable » après « développement humain »

C'est une tautologie !

12. La question de l'échec scolaire ne peut plus rester sans réponse tant du point de vue des jeunes et des familles que de celui de toute la société y compris du point de vue économique. C'est un gâchis humain qui pèse lourd dans la capacité de notre société à aborder les enjeux du développement humain durable rendu possible par l'émancipation des travailleurs.

Accepté à l'unanimité

N°17 : après la phrase « Tout le monde peut... plus du mal à s'en remettre », ajouter « La cause en est une opposition artificielle instaurée entre la culture dite "scolaire/savante" et celle dite "populaire", et la dévalorisation de la seconde, au profit des savoirs déterminés socialement ».

Sans une telle précision, on a l'impression que les difficultés accrues des enfants des milieux populaires sont mis sur le même plan que le rejet général des savoirs dû à une sorte de « crise d'adolescence », tandis qu'il s'agit d'un marquage culturel (= de classe).

17. Lors de leur passage de l'enfance au monde adulte via l'adolescence, les jeunes connaissent une phase de développement au cours de laquelle ils se trouvent parfois en rupture, en porte-à-faux, avec les adultes et les savoirs. Au cours de ces années, des situations d'échec peuvent se créer ou s'aggraver. Tout le monde peut y être soumis mais les enfants des classes populaires ont plus de mal à s'en remettre. La cause en est une opposition artificielle instaurée entre la culture dite "scolaire/savante" et celle dite "populaire", et la dévalorisation de la seconde, au profit des savoirs déterminés socialement. L'individualisation portée par la logique capitaliste tend à renvoyer la responsabilité de l'échec à l'individu (l'élève comme l'enseignant) en niant ce que l'aggravation des conditions de travail et d'étude porte comme responsabilité, et ce malgré des dispositifs prétendument donnés pour y remédier comme " l'accompagnement personnalisé ".

Accepté à l'unanimité

N°18 : remplacer « soient acteurs de la construction de leur formation et de leur projet personnel » par : « comprennent le sens et la finalité de leur formation et qu'ils soient ainsi en capacité de construire leur projet professionnel ».

L'expression-cliché des « élèves-acteurs » rappelle celle de « l'enfant au centre » du sinistre ministre Allègre... Démagogique et sans réel intérêt.

18. C'est pourquoi la FERC CGT revendique une rénovation du système éducatif dans le cadre d'une scolarité obligatoire de 3 à 18 ans, afin que le collège puis le lycée puissent remplir leur mission. Il s'agit de créer les conditions pour que les élèves soient acteurs comprennent le sens et la finalité de leur formation et qu'ils soient ainsi en capacité de construire leur projet professionnel de la construction de leur formation et de leur projet personnel, puissent sortir de l'école avec une qualification reconnue, et accéder à un diplôme de niveau IV, puissent contribuer à la construction de leur propre esprit critique et citoyen, à celle de leur apprentissage et à celui de l'exercice de la démocratie. Ils doivent enfin être un lieu d'émancipation.

Accepté à l'unanimité

N°28 : Remplacer «des taux d'encadrement » par «du nombre d'élèves par encadrant (ou enseignant). »

28. Les politiques des collectivités locales de proximité, liées au futur projet éducatif territorial mis en place par la loi Peillon, risquent de renforcer la "municipalisation" du système éducatif et pour les associations d'accentuer le glissement vers des logiques d'appel à projets au détriment des "contractualisations autour de leurs véritables missions d'Éducation Populaire. Pour les personnels, cela renforcera encore un peu plus la précarité qui gangrène ce secteur. S'ajoutent la dégradation des conditions de travail induite par l'augmentation des taux d'encadrement. du nombre d'élèves par encadrant (ou enseignant)

Accepté à l'unanimité

N° 33 Reformulation : « La « secondarisation » de la licence est en marche, via notamment le remplacement des enseignants-chercheurs par des enseignants venus du second degré. Le but de la politique universitaire de ce gouvernement, à la suite du précédent, n'est pas de « massifier » ou de démocratiser, mais d'organiser des sorties précoces du système, et d'instaurer ainsi une sélection *de facto*. Même si le gouvernement se réfère en apparence à la formation disciplinaire permettant la poursuite des études, l'enrichissement et le progrès des connaissances (qui demeure l'une des missions principales de l'Université, basée sur le lien entre enseignement et recherche), le but réel poursuivi est de répondre aux besoins professionnels immédiats. La mission d'une telle insertion professionnelle au service du patronat local privilégie l'adaptation rapide au poste de travail et ne cherche pas à donner aux futurs salariés l'accès aux savoirs et savoir-faire leur permettant l'autonomie nécessaire au cours de leur carrière. Il s'agit d'une conception utilitariste tant de la formation, que de l'insertion professionnelle. La sélection précoce permettra à quelques-uns d'accéder à un second ou troisième cycle de qualité, inaccessible au plus grand nombre ».

33. La " secondarisation " de la Licence est en marche et le but de la politique universitaire de ce gouvernement, comme celle du précédent, n'est pas de " massifier " mais plutôt d'organiser des sorties précoces du système. Car si la formation à une discipline permettant la poursuite de l'enrichissement des savoirs de l'humanité, mission principale de l'université — aujourd'hui encore — construite sur le modèle d'un enseignement adossé à la recherche est évoquée dans l'affichage gouvernemental, c'est bien la mission d'insertion professionnelle qui est privilégiée. Cela va avec l'utilitarisme des formations pour un grand nombre et un élitisme renforcé pour construire un 2° et un 3° cycle de qualité pour un petit nombre. La « secondarisation » de la licence est en marche, via notamment le remplacement des enseignants-chercheurs par des enseignants venus du second degré. Le but de la politique universitaire de ce gouvernement, à la suite du précédent, n'est pas de « massifier » ou de démocratiser, mais d'organiser des sorties précoces du système, et d'instaurer ainsi une sélection *de facto*. Même si le gouvernement se réfère en apparence à la formation disciplinaire permettant la poursuite des études, l'enrichissement et le progrès des connaissances (qui demeure l'une des missions principales de l'Université, basée sur le lien entre enseignement et recherche), le but réel poursuivi est de répondre aux besoins professionnels immédiats. La mission d'une telle insertion professionnelle au service du patronat local privilégie l'adaptation rapide au poste de travail et ne cherche pas à donner aux futurs salariés l'accès aux savoirs et savoir-faire leur permettant l'autonomie nécessaire au cours de leur carrière. Il s'agit d'une conception utilitariste tant de la formation, que de l'insertion professionnelle. La sélection précoce permettra à quelques-uns d'accéder à un second ou troisième cycle de qualité, inaccessible au plus grand nombre.

Accepté à l'unanimité

N°39 :

Compléter « des résultats » après « Le transfert... ». Compléter après « de valoriser les connaissances » : « et de contribuer ainsi au développement humain et économique qui profite à l'ensemble de la société ».

Remplacer « privés » par « du patronat. »

Sinon, on a l'impression que la connaissance est un but en soi, sans lien avec les êtres humains...

39. En parallèle, la recherche (qu'elle soit conduite dans les universités ou dans les établissements publics de recherche - EPST) sur laquelle doit être adossé l'enseignement se voit investie d'une nouvelle mission. Le transfert des résultats de la recherche vers l'industrie et les entreprises est ajouté aux missions traditionnelles de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Dans la continuité de la Stratégie de Lisbonne hier et de la stratégie Europe 2020 aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement d'accroître, de diffuser, et de valoriser les connaissances et de contribuer ainsi au développement humain et économique qui profite à l'ensemble de la société, mais de transférer les résultats de la recherche, afin de contribuer à la " compétitivité de l'économie ". Clairement, l'objectif est d'assujettir encore plus le dispositif public de Recherche aux intérêts privés du patronat.

Accepté à l'unanimité

N°40 :

Remplacer « démantèlement » par « restructuration »

Compléter à la fin : « Elle est remplacée et poursuivie aujourd'hui par une SNR, stratégie nationale de la recherche, adossée aux priorités définies par la stratégie européenne *Horizon 2020* ».

Il s'agit d'actualiser.

40. Pour atteindre cet objectif, les outils de démantèlement restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche publics ne manquent pas : Pacte pour la Recherche en 2005, loi Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) en 2007 et des Agences qu'elles ont instituées (AERES et ANR), modification du statut des enseignants - chercheurs en 2009. La Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI) a complété ce dispositif en 2009. Elle est remplacée et poursuivie aujourd'hui par une SNR, stratégie nationale de la recherche, adossée aux priorités définies par la stratégie européenne *Horizon 2020*.

Accepté à l'unanimité

N°152 remplacer « jusqu'à leur retrait » par « et leurs conséquences ».

La question est de mener la bataille contre leur mise en œuvre et pas forcément sur tous les points.

152. - De combattre par tous les moyens les lois Peillon et Fioraso et leurs conséquences jusqu'à leur retrait.

Vote : 18 Pour ; 0 Contre ; 1 Abs Adopté

Ajouter un 152 bis : « Il faut en finir avec un pilotage de la Recherche par un recours massif aux appels d'offres contrôlés par le gouvernement (Commissariat Général aux Investissements pour le Grand Emprunt et le Ministère pour l'ANR notamment). Ce pilotage vise à soumettre la Recherche aux exigences des entreprises, appauvrit le paysage scientifique et génère la plus grande partie des emplois précaires. Le financement récurrent des établissements de l'Enseignement Supérieur et des Organismes de Recherche doit être majoritaire et permettre notamment aux Organismes de retrouver les moyens d'une politique nationale de recherche. Cette politique doit faire l'objet d'un débat avec les universités et les institutions territoriales, sans être asservie aux choix des pouvoirs régionaux. La masse salariale de l'Enseignement Supérieur doit être re-nationalisée ».

Accepté à l'unanimité

Compléter le 155 : « et à contribuer au développement économique au profit de l'ensemble de la société, en renforçant ses coopérations avec la recherche menée dans l'industrie, l'agriculture etc. ».

155. - De poursuivre résolument nos interventions pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche qui ait pour vocation le développement et la transmission des connaissances, contribuant à la culture et à l'émancipation des salariés et des citoyens et à contribuer au développement économique au profit de l'ensemble de la société, en renforçant ses coopérations avec la recherche menée dans l'industrie, l'agriculture etc

Accepté à l'unanimité

N°157 : Mettre un point après université puis remplacer la suite par « De réaffirmer la nécessité de la liberté de la recherche et de ses personnels, ainsi que l'indépendance des enseignants dans le cadre général fixé par les pouvoirs publics ».

157. - De réaffirmer le choix d'enseignements adossés à la recherche à l'université. ~~et celui de l'indépendance de l'enseignant et du chercheur.~~ De réaffirmer la nécessité de la liberté de la recherche et de ses personnels, ainsi que l'indépendance des enseignants dans le cadre général fixé par les pouvoirs publics

Accepté à l'unanimité

N°166 Ajouter: « De continuer à travailler au rapprochement avec les organisations les plus proches de la CGT comme la FSU. »

166. - De répondre à l'éclatement et à la division du syndicalisme par une démarche qui favorise les convergences d'actions, du local à l'international. De continuer à travailler au rapprochement avec les organisations les plus proches de la CGT comme la FSU.

Vote : 16 Pour ; 3 Contre ; 0 Abs Adopté

Ajouter un paragraphe 168 :

« D'impulser les débats avec les différentes organisations de la FERC sur l'indispensable évolution de l'outil CGT fédéral sur le champ des missions publiques de l'Etat. D'impliquer notre Fédération aux débats initiés par l'UGFF et la confédération sur ce sujet. »

Il s'agit d'un résumé de la résolution sur l'évolution de l'outil syndical CGT fédéral votée au 26^e congrès de l'UGFF et d'un engagement de notre Fédération FERC à s'engager à tous les niveaux dans ces débats, sans à priori sur les pistes éventuelles retenues.

Accepté à l'unanimité